



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01525

Numéro SIREN : 393 712 286

Nom ou dénomination : SEPHORA

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2017 sous le numéro de dépôt 27948

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
18 JUIL. 2017
DEPOT N° 27948

Sephora
Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Sephora

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sephora, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux états financiers concernant les incidences de l'application du nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 appliqué par votre société.

SAS à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris - La Défense 1

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments :

- La note 1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux états financiers expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des droits au bail et fonds de commerce. Nous avons examiné les données utilisées et vérifié que la méthode de dépréciation décrite dans cette note de l'annexe a été correctement appliquée.
- La valorisation des immobilisations financières réalisée selon les règles et les méthodes décrites dans la note 1.3 du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

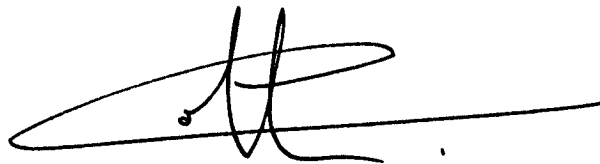
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 30 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Gilles Cohen

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SEPHORA SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 3 7 1 2 2 8 6 0 0 0 7 8

Néant ☐ *

		Exercice N clos le, 31122016		N-1 31122015	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	3 830	AC	3 830
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	133 812 115	AG	92 861 201
	Fonds commercial (1)	AH	166 641 883	AI	40 950 914
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	14 135 489	AK	166 641 883
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	953 810	AM	14 135 489
	Terrains	AN		AO	953 810
	Constructions	AP	203 043 138	AQ	141 005 787
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	59 658 629	AS	62 037 351
	Autres immobilisations corporelles	AT	103 805 162	AU	56 514 582
	Immobilisations en cours	AV		AW	19 426 217
	Avances et acomptes	AX	9 811 375	AY	34 029 166
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	592 661 715	CV	9 811 375
	Créances rattachées à des participations	BB	147 406	BC	23 422 936
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	8 965 105	BI	46 356
	TOTAL (II)	BJ	1 293 639 659	BK	8 918 749
	Matières premières, approvisionnements	BL	4 412 968	BM	8 448 890
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	197 586 684	BU	18 701 997
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 722 711	BW	178 884 687
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	109 480 864	BY	1 722 711
	Autres créances (3)	BZ	160 779 294	CA	853 635
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	108 627 228
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	155 856 333
	Disponibilités	CF	17 167 749	CG	17 167 749
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance (3)*	CH	14 972 890	CI	14 972 890
	TOTAL (III)	CJ	506 123 160	CK	24 982 197
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			63 919
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	63 919		1 498 485
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 799 826 737	IA	424 440 611
				IB	1 375 386 126
				IC	1 257 808 360
				ID	
				IE	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 50 918 215		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :	
Immobilisations :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise SEPHORA SAS

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 78 256 500)	DA	78 256 500	78 256 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	185 096 578	185 096 578
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 825 650	7 825 650
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	32 968 235	32 968 235
	Report à nouveau	DH	274 850 914	304 844 625
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	188 050 302	70 174 609
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	32 823 300	28 811 926
	TOTAL (I)	DL	799 871 481	707 978 124
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	13 964 030	19 653 441
	Provisions pour charges	DQ	7 433 119	7 495 837
	TOTAL (III)	DR	21 397 149	27 149 278
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 806 262	1 404 358
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	162 284 986	171 374 833
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	239 656 727	152 917 849
	Dettes fiscales et sociales	DY	88 473 765	97 436 345
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	25 776 487	32 324 503
	Autres dettes	EA	27 626 428	55 176 893
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	4 939 258	5 074 193
	TOTAL (IV)	EC	553 563 912	515 708 974
	(V)	ED	553 585	6 971 985
	Ecarts de conversion passif*	EE	1 375 386 126	1 257 808 360
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EF		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	553 563 912	515 708 974
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 806 262	1 404 358

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise : SEPHORA SAS

Désignation de l'entreprise : SEPHORA SAS				Exercice N			Exercice (N - 1)			
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
				FA	1 220 864 607	FB	110 236 166	FC	1 331 100 773	1 271 796 479
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FD		FE		FF		
	Production vendue	{	biens *	FG	51 873 467	FH	66 409 619	FI	118 283 087	105 540 884
			services *	FJ	1 272 738 074	FK	176 645 785	FL	1 449 383 859	1 377 337 363
	Chiffres d'affaires nets *							FM		
	Production stockée*							FN		
	Production immobilisée*							FO	18 375	62 706
	Subventions d'exploitation							FP	39 915 626	28 855 988
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FQ	100 214 017	83 345 695
	Autres produits (1) (11)							FR	1 589 531 877	1 489 601 752
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FS	703 766 634	665 260 858
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FT	(19 596 910)	(14 028 326)
	Variation de stock (marchandises)*							FU	15 831 519	13 164 546
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FV	1 979 999	(4 317 519)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FW	374 115 813	351 168 982
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FX	20 457 223	20 468 654
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FY	152 396 229	139 310 068
	Salaires et traitements*							FZ	61 848 978	56 201 137
	Charges sociales (10)							GA	48 160 171	42 432 644
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GB	2 723 185	3 686 787
				- dotations aux provisions*				GC	22 290 004	25 967 164
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	5 957 477	9 126 220
			Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	2 554 260	2 145 497
	Autres charges (12)							GF	1 392 484 583	1 310 586 713
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GG	197 047 295	179 015 039
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GH		
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						GI		
		Perte supportée ou bénéfice transféré*						GJ	39 873 612	22 859 381
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GK	31 447	16 745
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GL	626 248	981 349
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GM	55 822 485	292 844
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GN	12 826 756	15 848 296
	Différences positives de change							GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GP	109 180 547	39 998 614
	Total des produits financiers (V)							GQ	33 865 355	26 664 745
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GR	2 716 080	1 083 560
	Intérêts et charges assimilées (6)							GS	11 273 882	20 507 671
	Différences négatives de change							GT		656 918
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GU	47 855 317	48 912 894
	Total des charges financières (VI)							GV	61 325 230	(8 914 280)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GW	258 372 525	170 100 759	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										

2023-11-01 - annexe tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SEPHORA SAS		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Augmentations		
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
		1		2		
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ 3 830	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 291 052 625	KE	KF 36 584 929	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KL	
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KN 21 614 244	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS 49 777 599	KT	KU 10 985 767	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	
		Matériel de transport *		KY	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 83 774 433	LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK 23 422 936	LL	LM 2 181 230	
	TOTAL III	LN 343 336 281	LO	LP 56 964 825		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T	
		Autres participations	8U 540 072 665	8V	8W 52 736 456	
		Autres titres immobilisés	IP	IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT 8 505 245	IU	IV 621 546		
TOTAL IV		LQ 548 577 911	LR	LS 53 358 002		
		ØG 1 182 970 647	ØH	ØJ 146 907 756		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
		1		2		
				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				3		
				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ 3 830	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO 12 043 656	LV 50 600	LW 315 543 298	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD 4 932 420	ME	MF 203 043 138
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ 1 104 737	MK	ML 59 658 629	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS 2 152 854	MT	MU 103 805 162
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC 15 785 419	ND 7 373	NE	NF 9 811 375	
	TOTAL III	IY 15 785 419	NG 8 197 383	NH	NI 376 318 304	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
		Autres participations	IØ	ØX	ØY 592 809 122	ØZ
		Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E 161 686	2F	2G 8 965 105	
TOTAL IV		I3	NJ 161 686	NK	2H 601 774 227	
		I4 27 829 075	ØK 8 409 669	ØL	ØM 1 293 639 659	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise SEPHORA SAS**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
TOTAL I		CY 3 830	EL	EM 9 409	EN 3 830
Frais d'établissement et de développement					
TOTAL II		PE 77 093 384	PF 15 777 102	PG	PH 92 861 077
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR 129 846 731	PS 16 257 408	PT 6 644 195	PU 139 459 945
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 35 166 940	QA 6 294 007	QB 1 733 770	QC 39 727 176
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 62 062 533	QM 9 964 700	QN 2 801 618	QO 69 225 614
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU 227 076 204	QV 32 516 115	QW 11 179 583	QX 248 412 736
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN 304 173 418	ØP 48 293 217	ØQ 11 188 992	ØR 341 277 643

CADRE B**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7 12 059 590	N8	P6	P7 8 173 100	P8	P9	Q1 3 886 490
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre	Q9	R1	R2	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S8	S9	T1	T2
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	T6	T7	T8	T9
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	V3	V4	V5
Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	V2	V3	V4	V5
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	W1 431 551	W2	W3 (48 711)
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7 382 840	V8	V9	W8	W9	X1
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X8 (48 711)
TOTAL III	X2	X3 382 840	X4	X5	X6 431 551	X7	X8 (48 711)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL 173 595			NM			NO 173 595
Total général (I+II+III+IV)	NP 12 233 185	NQ 382 840	NR	NS 8 173 100	NT 431 551	NU	NV 4 011 374
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW 12 616 025	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY 8 604 651	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ 4 011 374

CADRE C**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES***Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise SEPHORA SAS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges		28 811 926	12 616 025	8 604 651	32 823 300
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
		27 149 278	18 849 878	24 602 006	21 397 149
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
		6T	6U	6V	6W
		6X	6Y	6Z	7A
		7B	TY	TZ	UA
		7C	UB	UC	UD
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	
	TOTAL III				
		108 123 122	59 070 974	84 031 127	83 162 968
			90 536 877	117 237 785	137 383 417
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				
		164 084 325	30 970 666	39 734 727	
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	33 865 355	55 822 485	
		– financières	12 616 025	8 604 651	
		– exceptionnelles			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SEPHORA SAS

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	147 406	UM	147 406	UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	8 965 105	UV	2 948 196	UW	6 016 909			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	109 480 864		109 480 864					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée* UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	497 621		497 621					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	897 054		897 054					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 523 432		1 523 432					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 159 460		5 159 460					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC	60 587 607		60 587 607					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	92 114 120		92 114 120					
		Charges constatées d'avance	VS	14 972 890		14 972 890					
	TOTAUX			VT	294 345 559	VU	288 328 649	VV	6 016 909		
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 806 262		4 806 262					
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	239 656 727		239 656 727					
		Personnel et comptes rattachés	8C	40 235 989		40 235 989					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	20 668 487		20 668 487					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	10 046		10 046						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 934 504		17 934 504						
	Obligations cautionnées	VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 624 739		9 624 739					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	25 776 487		25 776 487					
		Groupe et associés (2)	VI	162 284 986		162 284 986					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	27 626 428		27 626 428					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L	4 939 258		4 939 258					
TOTAUX			VY	553 563 912	VZ	553 563 912					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	4 806 262	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 404 358	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SEPHORA S.A.S.
S.A.S. au capital de 78 256 500 euros

65 avenue Edouard Vaillant
92 100 Boulogne - Billancourt

SIRET 393 712 286 00078
APE 4775 Z

COMPTES ANNUELS 2016

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016**

SOMMAIRE

A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

B - PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES :

1. Immobilisations

- 1.1 Immobilisations incorporelles
- 1.2 Immobilisations corporelles
- 1.3 Titres de participations
- 1.4 Tableau des filiales et participations

2. Créances et dettes

3. Stocks

4. Provisions pour risques et charges

5. Remises de Fin d'Année à Recevoir

C - NOTES SUR LE BILAN :

- 1.1 Immobilisations
- 1.2 Amortissements
- 1.3 Provisions
- 1.4 Echéances des créances et des dettes à la fin de l'exercice
- 1.5 Capitaux propres
- 1.6 Produits à recevoir
- 1.7 Charges à payer
- 1.8 Produits et charges imputables à un autre exercice

D – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

- 1.1 Chiffre d'Affaires
- 1.2 Décomposition du résultat financier
- 1.3 Décomposition du résultat exceptionnel
- 1.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

E – INFORMATIONS DIVERSES :

- 1. Situation fiscale différée ou latente
- 2. Filiales et participations
- 3. Effectif
- 4. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)
- 5. Engagements pour indemnité de départ à la retraite
- 6. Engagement hors bilan
- 7. Régime fiscal
- 8. Identité de la société consolidante
- 9. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Sephora exerce pour son propre compte une activité de création et d'exploitation de magasins de vente de tous produits et articles de beauté, de parfumerie, de soins corporels.

Sephora exerce aussi pour le compte de ses filiales, une activité de gestion de marque, de création, de services liés à la distribution de tous produits de parfumerie et de cosmétiques. Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la vente.

Sephora est une société du groupe **LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON**.

A – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

• Développement de la société :

Sephora a poursuivi, au cours de l'année 2016, son propre développement en France et à l'étranger en soutenant ses filiales.

Les faits caractéristiques intervenus au cours de l'année 2016 sont les suivants :

- La société a procédé à l'ouverture de 6 nouveaux établissements.
- La société a racheté 35 % des parts d'Ile de Beauté – Galonta pour un montant de 45.735.385 € et est maintenant propriétaire à 100%.
- La société a procédé à la création d'une nouvelle filiale, Sephora Suisse au capital de 2.500.000 CHF (soit 2.300.966 €).
- Les augmentations de capital suivantes ont été réalisées par Sephora S.A.S. au sein de ses filiales pour la somme totale de 4.552.699 € :
 - ✓ Sephora Suède 1.734.361 €
 - ✓ Sephora Danemark 2.818.338 €

• Evolution et perspectives d'avenir :

La société continuera de développer le concept Sephora à travers la création de nouveaux points de vente.

B – PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES :

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03, modifié par le règlement ANC 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les méthodes comptables appliquées au titre de l'exercice comptable 2016 sont identiques à celles de l'exercice 2015. A l'exception du principal changement lié à l'application du règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 entré en vigueur au 1er janvier 2016. Il est sans impact significatif sur la présentation des comptes annuels. Ce changement décrit en note 1.1. « Immobilisations incorporelles » concerne l'affectation des malis techniques à des éléments d'actifs corporels ou incorporels identifiables, la détermination de la durée d'utilisation non limitée des fonds de commerce, et la mise en place de tests de dépréciation annuels systématiques de ces fonds de commerce.

1. IMMOBILISATIONS :

Les éléments d'actif immobilisé apportés à l'occasion des opérations de fusion ont été inscrits dans les comptes de la société absorbante en reprenant les valeurs figurant au bilan des sociétés absorbées (prix de revient d'origine, amortissements pratiqués, provisions pour dépréciation). Les amortissements ont continué à être calculés d'après les valeurs d'origine figurant au bilan des sociétés absorbées.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les droits de marque, les fonds de commerce acquis, ne sont pas amortis car protégés juridiquement, ils sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition.

Les logiciels informatiques sont amortis sur le mode linéaire sur une période de 1 à 5 ans. Un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens éligibles en résultat exceptionnel.

Les immobilisations incorporelles libellées sous la mention « Fonds Commercial » correspondent à :

- Des fonds de commerce pour 115.724 K€
Dans ce montant figure l'allocation du mali technique constaté en 2004 lors de l'absorption de Sephora France par Sephora S.A. à hauteur de 87.383 K€. Ce mali technique est considéré comme assimilable à un fonds de commerce dont la durée d'utilisation est non limitée.
- Des droits au bail pour 50.918 K€

Un test de dépréciation systématique est réalisé au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur, sur les fonds de commerce et les droits au bail.

La valeur comptable des magasins est comparée à leur valeur d'utilité déterminée sur la base des cash-flows générés par son activité. Si pour un magasin donné, ces cash-flows sont négatifs, et s'il n'est pas couvert par d'autres magasins bénéficiaires sur la même zone de chalandise, alors une dépréciation du fonds de commerce est comptabilisée.

Sur la base des tests mis en œuvre à la clôture des comptes de l'exercice 2016, aucun fonds de commerce n'a été déprécié.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

INTITULE	DUREES
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Installations, matériels, outillages	5 ans
Matériel de bureau informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles est constituée dès lors qu'apparaît une perte probable. C'est le cas lorsque des opérations de relocalisation et de rénovation connues au moment de l'arrêté des comptes vont conduire à passer en perte des immobilisations pour leur valeur nette comptable. Dans cette hypothèse, une provision est comptabilisée à hauteur de 80% de cette valeur nette comptable. Au 31/12/2016, cette provision s'élève à 2.602 K€ (contre 3.170 K€ fin 2015).

Une provision pour remise en état des magasins est constituée dès lors qu'une clause du bail le prévoit, et ce, pour couvrir les coûts inhérents aux travaux permettant de restituer au bailleur le local en l'état initial, sur la base d'un coût moyen au m2.

Cette provision est actualisée chaque année. Au 31/12/2016, cette provision s'élève à 4.515 K€ (contre 4.358 K€ fin 2015).

1.3 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée, soit à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie soit en fonction de la situation nette de la filiale.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les coûts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans par la constatation d'amortissements dérogatoires.

1.4 Tableau des filiales et participations
Montants exprimés en milliers d'euros

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2016		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à + 50%)										
SEPHORA HOLDING SOUTH ASIA	63 685	-5 136	100%	56 281	56 281	0	0	0	-2 227	0
SEPHORA Portugal PERFUMERIA	5 000	2 750	100%	11 264	11 264	0	0	37 093	1 924	625
SEPHORA POLSKA	11 337	0	100%	30 397	30 397	0	0	120 560	6 070	5 146
SEPHORA GREECE - Marinopoulos	45 136	-71 078	100%	76 154	55 076	30 479	0	45 749	-1 536	0
SEPHORA TCHEQUIE SRO	2 339	0	100%	2 120	2 120	0	0	31 951	2 222	2 291
GALONTA HOLDINGS LIMITED	8 620	33	100%	195 458	175 422	0	0	0	-15	0
DOTCOM GROUP COMERCIO DE PRESENTES	38	32 202	100%	120 615	85 110	0	0	30 704	-9 371	147
SEPHORA MALAYSIA Sdn Bhd	1 903	-2 945	100%	2 019	2 019	0	0	44 293	1 900	0
SEPHORA SWEDEN	7 187	-5 065	100%	7 667	7 666	0	0	15 138	675	0
SEPHORA AUSTRALIA PTY LTD	1 370	-3 946	100%	1 389	1 389	0	0	46 058	1 620	0
SEPHORA DENMARK	10 059	-6 598	100%	10 025	10 024	0	0	11 417	-458	0
SEPHORA SWITZERLAND	2328	0	100%	2 301	2 301	0	0	5 623	-393	0
S+	40	81	100%	40	40	0	0	263 638	8 756	21 600
SEPHORA Luxembourg	13	1	100%	13	13	2 488	0	11 728	1 086	1 134
SEPHORA KOSMETIC A.S	10 306	-7 231	100%	16 635	16 636	0	0	33 242	-1 235	0
SEPHORA MONACO	150	15	99%	150	150	0	0	6 413	1 978	2 149
SEPHORA INDONESIA	205	254	99%	227	230	0	0	3 545	553	0
SEPHORA MEXICO	12 642	-12 372	82%	15 843	19 396	0	0	34 070	-235	0
SEPHORA Middle East HOLDING	372	51	60%	154	154	0	0	0	88 453	3 017
Filiales détenues entre 10 et 50%										
GRAN VIA SL	680	-2 656	45%	680	0	2 068	0	0	0	0
SEPHORA SINGAPORE PTE LTD	2 823	-9 512	40%	1 188	2 896	0	0	83 537	241	0
LVMH IBERIA	0	0	17%	42 045	42	0	0	0	114	3 764
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication										
Filiales françaises (ensemble)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales étrangères (ensemble)	0	0	0	0	0	0	0	27 857	-327	0

2. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Conformément aux contrats de ventes, les créances sont principalement constatées à l'expédition.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable.

Les créances échues depuis plus de 6 mois et moins de 1 an sont dépréciées à hauteur de 50 %, entre 1 an et 18 mois pour 75 % et au-delà de 18 mois pour 100%.

3. STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Le coût d'achat moyen pondéré inclus le coût d'achat des produits diminué des remises sur marché auxquels s'ajoutent les frais d'approche.

Une provision pour dépréciation est calculée sur cette valeur des stocks. Elle est principalement constituée en fonction du délai de rotation des produits.

En règle générale, les taux appliqués sont les suivants :

PARFUM

- Taux de 10% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 12 et 18 mois
- Taux de 50% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 18 et 24 mois
- Taux de 90% pour les produits avec un délai de rotation supérieur ou égal à 24 mois.

SOIN & MAQUILLAGE

- Taux de 50% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 12 et 18 mois
- Taux de 80% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 18 et 24 mois
- Taux de 90% pour les produits avec un délai de rotation supérieur ou égal à 24 mois.

Une provision pour dépréciation est constituée pour les produits événementiels référencés depuis plus de 9 mois selon la règle suivante :

- Taux de 15% pour les produits entrés depuis plus de 6 mois et moins d'un an,
- Taux de 100% pour les produits entrés depuis plus d'un an.

Une provision pour dépréciation est constituée pour les produits retirés de la vente et non repris par les fournisseurs selon la règle suivante :

- Taux de 30% pour les produits retirés de la vente depuis moins d'un an,
- Taux de 100% pour les produits retirés de la vente depuis plus d'un an.

Pour les produits retirés de la vente mais faisant l'objet d'une reprise par les fournisseurs, la provision est égale à 5% de la valeur de ces produits.

Pour les produits identifiés en destruction et en casse, la provision est égale à 100% de la valeur de ces produits.

Une provision pour démarque est constituée pour couvrir le risque d'écart de stocks entre la date de l'inventaire complet réalisé en cours d'année et la clôture fiscale du 31 décembre. Le calcul est le suivant :
Chiffre d'affaires entre date d'inventaire et 31 décembre multiplié par le taux de démarque constaté lors du précédent inventaire complet – montant réel des écarts sur stock constaté entre ces deux dates.

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Dans le cadre de la gestion de ses activités, la société est impliquée ou a engagé diverses procédures concernant le droit des marques, les relations avec ses salariés et toutes autres matières inhérentes à ses activités. La société estime que les provisions constituées, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

A titre d'information, les reprises de provisions pour risques et charges, d'un montant de 11.810 K€ se décomposent de la façon suivante :

Montants exprimés en milliers d'euros

	Solde au 31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au 31/12/2016
Provisions pour renouvellement des baux	8 314	2 353	0	2 974	7 693
Provisions pour remise en état des magasins	4 358	157	0	0	4 515
Provisions pour pertes de change	1 498	64	0	1 498	64
Provisions pour indemnités départs en retraite	1 620	172	36	0	1 756
Provisions pour litiges sociaux	5 728	969	1 950	177	4 570
Provisions programme Cartes de fidélité	1 500	642	975	0	1 167
Autres provisions pour risques	4 131	1 701	2 567	1 632	1 632
Total	27 149	6 058	5 528	6 281	21 397

Programme de fidélité Sephora

Le programme de fidélité Sephora consiste à envoyer un bon de remise de 10 % (valable 6 mois) à tous clients fidèles ayant capitalisé 150 points ou 4 journées d'achats.

En respect de l'avis 2004-E du comité d'urgence de la réglementation comptable, Sephora constate une provision pour risque sur la base du coût de revient de l'avantage accordé dès l'octroi de ce dernier. La provision est calculée à partir du nombre de points non utilisés et du nombre de bons de réduction émis et non périmés, pondérée d'un coefficient de probabilité d'utilisation. Le montant au bilan fin 2016 est de 1.167 K€ (contre 1.500 K€ fin 2015).

5. REMISES DE FIN D'ANNEE A RECEVOIR

Les Remises de Fin d'Année à recevoir sont constatées au bilan en diminution du poste Fournisseurs de marchandises.

C – NOTES SUR LE BILAN :

Les chiffres figurant dans les tableaux présentés ci-après sont exprimés en euros.

1. BILAN

1.1 Immobilisations (tableau DGI 2054)

1.2 Amortissements (tableau DGI 2055)

1.3 Provisions (tableau DGI 2056)

1.4 Etat des créances et des Dettes (tableau DGI 2057)

1.5 Capitaux propres

Le capital social est composé par 26 085 500 actions de 3 euros de valeur nominale.

Montants exprimés en milliers d'euros

Comptes	Solde d'ouverture	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Dividendes	Amortissement dérogatoire	Solde de clôture
Capital	78 257					78 257
Primes d'émission et de fusion	185 097					185 097
Réserves légales	7 826					7 826
Autres réserves	32 968					32 968
Report à nouveau	304 845	70 175		(100 168)		274 852
Résultat de l'exercice	70 175	(70 175)	188 050			188 050
TOTAL	679 166	0	188 050	(100 168)	0	767 048
Provisions réglementées	28 812				4 011	32 823
TOTAL CAPITAUX PROPRES	707 978	0	188 050	(100 168)	4 011	799 871

1.6 Produits à recevoir

Montants exprimés en milliers d'euros

En euros	Au 31/12/2016
Clients factures à établir	21 615
Fournisseurs avoirs et produits à recevoir	71 053
Intérêts comptes courants	51
Créances sociales et fiscales	199
Créances diverses	1
TOTAL	92 918

1.7 Charges à payer

Montants exprimés en milliers d'euros	
En euros	Au 31/12/2016
Intérêts comptes courants et comptes bancaires	145
Intérêts sur emprunts	0
Dettes sociales et fiscales	61 430
Fournisseurs factures non parvenues	58 299
Fournisseurs immobilisations factures non parvenues	16 764
Clients avoirs à établir	7 616
Dettes diverses	3 717
TOTAL	147 971

1.8 Produits et charges imputables à un autre exercice

Montants exprimés en milliers d'euros	
En euros	Au 31/12/2016
Charges constatées d'avance (*)	14 973
Produits constatés d'avance (**)	4 939

(*) Les charges constatées d'avance concernent principalement l'étalement des droits d'entrée (baux).

(**) Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des participations aux travaux reçues de nos bailleurs.

D. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1.1 Chiffre d'affaires

En milliers d'euros			
INTITULE	VENTES DE MARCHANDISES	PRESTATIONS DE SERVICES	Total
France	1 220 865	51 873	1 272 738
Export et CE	110 236	66 410	176 646
TOTAL	1 331 101	118 283	1 449 384

Les prestations de services sont majoritairement constituées de royalties, de management fees et de prestations logistiques facturées aux filiales. On y trouve également des refacturations médias aux différentes marques.

1.2 Résultat financier

En milliers d'euros			
INTITULE	CHARGES	PRODUITS	NET
Provision sur titres, sur comptes courants filiales, situation nette filiale	33 801	54 324	20 523
Pertes sur filiales	2 210	0	-2 210
Intérêts comptes courants intra-groupe	479	297	-183
Pertes et gains de change	11 274	12 827	1 553
Autres mouvements sur provisions	64	1 798	1 735
Autres frais et produits financiers	26	61	35
Dividendes reçus		39 874	39 874
TOTAL	47 855	109 181	61 325

Au cours de l'exercice 2016 :

- Une dotation de provision a été passée à hauteur de 33.775 k€ sur les titres de la filiale brésilienne « Dotcom Group Comercio de Presentes »,
 - Des reprises de provision ont été constatées sur les filiales « Galonta Holdings Limited » (Chypre) à hauteur de 35.997 k€ et « Sephora Greece – Marinopoulos » (Grèce) pour 16.327 k€.

1.3 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

INTITULE	CHARGES	PRODUITS	NET
Opérations de gestion	1 630	154	1 476
Opérations en capital	767	735	33
Amortissements dérogatoires	12 616	8 605	4 011
TOTAL	15 013	9 494	5 520

1.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros

	RESULTAT COURANT et PARTICIPATION	RESULTAT EXCEPTIONNEL	RESULTAT NET COMPTABLE
SOCIAL AVANT I.S	248 699	-5 520	243 179
Retraitements extra-comptables	-73 707	111	-73 596
BASE IMPOSABLE	174 992	-5 409	169 583
I.S (*)	-60 230	1 862	-58 368
Crédits d'impôt			3 842
Imputations diverses			-603
Impôt sur les bénéfices de l'exercice			-55 129

(*) L'impôt sur les sociétés est calculé au taux de 33,33 %.

Une contribution sociale de 3,3% est calculée sur la partie de l'impôt sur les sociétés dépassant 763 K€.

Le montant des crédits d'impôts dont bénéficie Sephora SAS pour l'exercice 2016 s'élève à 3 842 milliers d'euros dont 3 600 milliers d'euros au titre du versement à la Fondation Louis Vuitton.

E. INFORMATIONS DIVERSES :

1. Situation fiscale différée ou latente

• Impôts différés Actif

En milliers d'euros					
	Base Début exercice	Impôt Différé Début exercice	Variation Base Exercice 2016	BASE Fin exercice	Impôt Différé (*) Fin exercice
Provisions Risques & Charges	13 744	4 732	-1 894	11 850	4 080
Provisions sur stocks	13 759	4 737	-1 098	12 661	4 359
Provisions créances clients	2 575	887	478	3 053	1 051
Dépréciations immos corporelles & incorporelles	995	343	468	1 463	504
Participation	12 898	4 441	-2 696	10 202	3 512
C3S	2 327	801	-95	2 232	768
Autres taxes	2 767	953	4	2 771	954
Impact des marges arrières	45 008	15 496	-1 195	43 813	15 085
Autres différences temporaires	12 400	4 269	-3 722	8 678	2 988
Ecart de conversion	6 972	2 400	-6 418	554	191
Déficits reportables	0	0	0	0	0
Impôt différé Actif	113 445	39 059	-16 168	97 277	33 492

• Impôts différés Passif

En milliers d'euros					
	Base Début exercice	Impôt Différé Début exercice	Variation Base Exercice 2016	BASE Fin exercice	Impôt Différé (*) Fin exercice
Ecart de conversion	-1 498	-516	1 434	-64	-22
Impôt différé Passif	-1 498	-516	1 434	-64	-22

(*) Les bases différées extournables en 2017 (court terme) sont considérées à 34,43 % et les autres (long terme) à 28,92%

2. Filiales et participations

Eléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros		Montant concernant les entreprises	
POSTES		Liées	avec lesquelles la société a une participation
Participations			592 662
Dépréciation sur participations			-55 533
Créances clients et comptes rattachés		64 099	18 072
Autres Créances		893	35 035
Dépréciation sur autres créances			-2 045
Emprunts et dettes financières diverses		161 383	902
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		43 544	9 081
Autres dettes			7 509
Produits de participation P&L			39 874
Autres produits financiers P&L		5 055	54 554
Charges financières P&L		7 812	35 985
Charges exceptionnelles		0	0

Les entreprises liées sont les entreprises du Groupe LVMH et les sociétés du groupe Sephora avec lesquelles Sephora SAS n'a pas de lien de participation.
Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

3. Effectifs exercice 2016 (ETP)

	Moyenne sur 2016	au 31 décembre 2016
- Cadres	870	904
- Agent de maîtrise	881	899
- Employés	3 186	3314
- Total	4 937	5117

4. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

L'article 66 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 instaure un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), à compter du 1^{er} janvier 2013, correspondant à la première mesure prise dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 06 novembre 2012. Ce crédit d'impôt s'élève à 6% en 2016 des rémunérations n'excédant pas 2.5 fois le SMIC versées aux salariés au cours de l'année civile.

Le CICE 2016 a été comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables pour un montant 5 905 K€.

Sur l'exercice écoulé, le CICE 2015, d'un montant de 5 475 K€, a permis de contribuer au financement :

- des investissements dans nos magasins avec 6 rénovations totales et 6 partielles, plus 6 ouvertures en France (Paris La Canopée – Paris Montesson – Bayonne Ametzondo – Avignon Le Pontet – Paris Vill'up). Sur l'exercice écoulé, le montant total des investissements corporels s'est élevé à 38 708 K€ (hors variation des fournisseurs d'immobilisations)
- de la formation de nos équipes, soit 4 099 personnes formées (+6% par rapport à 2015) représentant 90 334 heures dispensées (+25% par rapport à 2015).
- du recrutement ayant permis une progression de l'effectif.

5. Engagements pour indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au règlement CRC 2003-R01. Cette indemnité fait l'objet d'une provision présentée au bilan en provision pour risques et charges dans son intégralité.

Les calculs, effectués par le Cabinet Mercer, impliquent la prise en compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- probabilité de présence jusqu'à la date de la retraite
- taux de mortalité à l'âge de la retraite
- âge de départ en retraite de 64 ans en moyenne pour les cadres et 62 ans pour les non cadres
- taux d'évolution des salaires de 2.75 %
- taux d'actualisation de 1,30 % ce qui donne au 31 décembre 2016 un montant de 1 755 K€.

Les droits de l'année, l'amortissement des écarts actuariels et la charge d'intérêts de l'année sont enregistrés en résultat d'exploitation.

6. Engagements hors bilan

Engagements donnés :

- Engagements donnés au titre des loyers sièges et magasins :

Cautions du CIC pour un montant de 1 492 286 euros,
Cautions de la NATEXIS pour un montant de 191 692 euros,
Cautions de la Société Générale pour un montant de 3 847 301 euros,
Cautions de la BNP Paribas pour un montant de 6 312 449 euros.

• **Engagements donnés au titre de nos filiales :**

Caution de la filiale **Sephora Shanghai Cosmetics Ltd** de 150 000 000 CNY au profit de **Bank of America N.A. Shanghai Branch**,
 Garantie à première demande de la filiale **Sephora Luxembourg Sarl** de 153 094 euros au profit de **Banque du Luxembourg**,
 Garantie à la première demande de la filiale **Sephora Grèce S.A.** de 4 000 000 EUR au profit de **Citibank International Limited**.
 Garantie à première demande de la filiale **Sephora Marinopoulos Cosmetics doo Serbia** de 330 000 euros au profit de la **Société Générale Banka Srbija**,
 Garantie à première demande de la filiale **Sephora Marinopoulos doo Serbia** de 132 000 000 RSD au profit de la **Société Générale Banka Srbija**,
 Garantie à première demande de la filiale **Sephora Marinopoulos Romania** de 1 210 000 euros au profit de la **BRD Large Corporate Clients Departement**,
 Garantie à première demande de la filiale **Sephora Marinopoulos Romania** de 34 155 000 RON au profit de la **BRD Large Corporate Clients Departement**,
 Garantie à première demande de la filiale **Sephora Marinopoulos Bulgaria Eood** de 2 640 000 BGN au profit de la **Société Générale Expressbank AD**,
 Garantie à la première demande de la filiale **Sephora do Brasil Participacoes S/A** de 69 000 000 BRL au profit de **Banco Citibank SA**,
 Garantie à la première demande de la filiale **Sephora do Brasil Participacoes S/A** de 16 000 000 BRL au profit de **Banco Citibank SA**,

 Lettre de confort de la filiale **Sephora Middle East Fze** de 36 090 000 AED au profit de **BNP Dubaï**,
 Lettre de confort de la filiale **Sephora Cosmetics Private Ltd** de 330 000 000 INR au profit de **Standard Chartered Bank**,
 Lettre de confort de la filiale **Sephora Indonesia** de 15 000 000 000 IDR au profit de **Standard Chartered Bank Jakarta**.
 Lettre de confort de la filiale **Sephora Thailand** de 100 000 000 THB au profit de **Citibank N.A. Bangkok branch**.
 Lettre de confort de la filiale **PT MU and SC trading (Digital Indonésie)** de 15 000 000 000 IDR au profit de **Standard Chartered Bank**,
 Lettre de confort de la filiale **Luxola (Thailand) Ltd (Digital Thailand)** de 42 000 000 THB au profit de **Citibank NA Bangkok branch**,
 Lettre de confort de la filiale **Beauty In Motion Sdb Bhd** de 6 500 000 MYR au profit de **Standard Chartered Bank Malaysia Berhad**.
 Lettre de confort de la filiale **Sephora Shanghai Cosmetics Ltd** de 425 000 000 CNY au profit de **HSBC**,
 Lettre de confort de la société **LVMH Italia Spa** de 6 600 000 EUR au profit de la **Deutsche Bank SPA**,
 Lettre de confort de la filiale **Sephora s.r.o.** de 35 000 000 CZK au profit de **Komerční banka a.s.**
 Lettre de confort de la filiale **Sephora Kozmetik AS** de 20 000 000 USD au profit de **HSBC Bank AS Turkey**,
 Lettre de confort de la filiale **Sephora Kozmetik AS** de 35 000 000 TRY au profit de **Deutsche Bank AS**,
 Lettre de confort de la filiale **Perfumes & Cosmetics Gran Via** de 1 200 000 euros au profit de **Bankinter SA**,
 Lettre de confort de la filiale **Sephora Polska Spzoo** de 90 000 000 PLN au profit de **Bank PEKAO SA** ,
 Lettre de garantie de la filiale **Joint Stock Company « Ile de Beaute »** de 650 000 000 RUB au profit de **UNICREDIT**,
 Lettre de garantie de la filiale **Joint Stock Company « Ile de Beaute »** de 1 300 000 000 RUB au profit de **Société Générale**,
 Lettre de garantie de la filiale **Joint Stock Company « Ile de Beaute »** de 1 500 000 000 RUB au profit de **Citibank Europe PLC, french branch**,
 Lettre de garantie de la filiale **Sephora Sweden AB** de 4 590 890 SEK au profit de **BNP Paribas**.

Option de vente au bénéfice de **Chalhoub Holding** portant sur ses titres détenus dans la société **Sephora Moyen-Orient SA** (Suisse) et **Option d'achat** au bénéfice de **Sephora SAS** sur les titres détenus par la société **Chalhoub Holding** dans la société **Sephora Moyen-Orient SA**. Les titres détenus par **Chalhoub Holding** correspondent à 40 % du capital social de la société **Sephora Moyen-Orient SA**. Les options sont exerçables concomitamment en quatre fractions, la première représentative de 10 % du capital social pourra être activée courant 2016. Des options de vente au bénéfice de **Chalhoub Holding** et des options d'achat au bénéfice de **Sephora SAS** sont également stipulées en cas de violation du pacte d'actionnaire liant les parties ou en cas de changement de contrôle de l'une des parties, ou encore en cas de situation de blocage.

Option d'achat au bénéfice de **Sephora SAS** auprès du partenaire PT Panen Lestari Internusa, des titres de l'exploitant des magasins Sephora en Indonésie PT Panen Wangi Abadi, dont le capital est détenu par le partenaire, exerçable en une ou deux fois, à hauteur de 51% du capital, ou à hauteur de 100% dans le cadre d'une évolution de la loi permettant les investissements étrangers en Indonésie d'une activité commerciale multi marques. Sont également prévues auprès de ce même partenaire des options d'achat au bénéfice de Sephora SAS pour tout ou partie du capital ou des actifs à l'expiration ou en cas de non renouvellement du « TLA » (Trademark license agreement), en cas de changement de contrôle de PT Panen Wangi Abadi ou d'incapacité de PT Panen Wangi Abadi.

Option de vente au bénéfice de **Sephora SAS**, au partenaire PT Panen Lestari Internusa des titres de l'exploitant des magasins Sephora, ainsi obtenus, en cas de survenance du terme du TLA ou du contrat de développement des magasins en Indonésie PT Panen Wangi Abadi .

Option d'achat au bénéfice de **Sephora SAS** portant sur les titres de Perfumes y Cosmeticos Gran Via détenus par le partenaire El Corte Ingles, représentant 55% du capital social et option d'achat au bénéfice d'El Corte Ingles portant sur les titres de Perfumes y Cosmeticos Gran Via détenus par Sephora SAS, représentant 45% du capital social. Ces options sont exerçables en cas de situation de blocage.

Option d'achat au bénéfice de **Sephora SAS** auprès du partenaire Arvind Brands & Retail, des titres de l'exploitant des magasins Sephora en Inde Arvind Beauty Brands Retail, dont le capital est détenu par le partenaire, exerçable, à hauteur de 100% du capital (i) à la fin du contrat de franchise, soit au terme initial de 10 ans (2026) ou au terme d'une des période quadriennale de renouvellement de l'accord de franchise et (ii) en cas de changement d'actionnaire non autorisé ou de contrôle de Arvind Beauty Brands Retail ou d'incapacité, d'insolvabilité, de commission d'infraction pénale grave, de remise en cause de la validé des marques ou sa détention par Sephora, de violation du contrat de vente de produits conclu entre Sephora en qualité de vendeur et Arvind Beauty Brands Retail en qualité d'acheteur, de violation de la loi relative à l'importation des produits, émanant d'Arvind Beauty Brands Retail ou de réalisation par Arvind Beauty Brands Retail d'un CA annuel sur une année fiscale supérieur de plus de 20% au CA consolidé du partenaire.

Option de vente au bénéfice de **AHBB** portant sur ses titres détenus dans la société **Sephora Luxola** (Singapour) et **Option d'achat** au bénéfice de **Sephora SAS** sur les titres détenus par la société AHBB dans la société Sephora Luxola. Les titres détenus par AHBB correspondent à 5,368% % du capital social de la société Sephora Luxola. Les options sont exerçables en trois temps : (i) pour les options de vente, la première pourra être activée en janvier 2019 et (ii) pour les options d'achat, la première pourra être activée en Mai 2022.

DECLARATION GLOBALE DES COUVERTURES DE CHANGE REALISEES SUR LES MARCHES FINANCIERS

En milliers d'euros

Instruments de couverture utilisés		Opérations d'exploitation (achats/ventes) dont opérations réalisées :		Résultats des instruments sur opérations couvertes réalisées	Résultats des instruments sur opérations couvertes de l'exercice suivant
Nature	Montant				
Contrat de change à terme	12 069	Ventes	10 838	78	7
	0	Achats	0	0	0
Option de change	88 455	Ventes	16 867	- 85	- 103
	0	Achats	0	0	0

- (1) '- ', la société est acheteuse de devises.
 '+ ', la société est vendeuse de devises.

- (2) '- ', la société réalise une perte.
 '+ ', la société réalise un profit.

7. Régime Fiscal

La société Sephora SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale, la société tête de groupe étant :

LVMH
22 avenue Montaigne
75008 PARIS

La charge d'impôt comptabilisée ne présente pas de divergence avec l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

8. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

LVMH
22 avenue Montaigne
75008 PARIS
SIRET 775 670 417 00051 APE 741J

9. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Néant.

SEPHORA

Société par actions simplifiée au capital de 78.256.000 euros
Siège social : 65 avenue Edouard Vaillant – 92100 Boulogne-Billancourt
393 712 286 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 26 JUIN 2017

Le lundi 26 juin 2017, à 11 heures,

La société **LV GROUP**, société anonyme au capital de 35.633.796 euros
ayant siège social au 22 Avenue Montaigne, identifiée sous le numéro 335 581 294
RCS Paris, représentée par Monsieur Antoine Arnault, en sa qualité de Président
Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 26.085.500 actions composant le capital société de la
société SEPHORA et en conséquence Associé unique de ladite société :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Le Président a, conformément aux dispositions statutaires, examiné et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

Les comptes annuels de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Président ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les délais prescrits par la loi.

Conformément à la loi, l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes et le texte des résolutions ont été tenus au siège social à la disposition de l'associé unique dans les délais prescrits par la loi. Ces documents ont été présentés et communiqués aux représentants du Comité d'Entreprise lors d'une réunion avec le Président en date du 14 juin 2017.

Avis des présentes décisions a été donné au Commissaire aux Comptes et au Comité d'Entreprise par courriers en date du 16 juin 2017.

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- *Rapport de gestion du Président sur l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ;*
- *Rapports du Commissaire aux Comptes sur cet exercice et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;*
- *Approbation des comptes annuels ;*
- *Quitus au Président ;*
- *Affectation et répartition du résultat ;*
- *Mention relative aux conventions réglementées ;*
- *Transfert du siège social de Boulogne-Billancourt à Neuilly-sur-Seine et modification corrélative des statuts ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

(...)

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui s'élève à 188 050 302.38, comme suit :

	EUR
Résultat de l'exercice	188 050 302.38
Report à nouveau avant affectation	274 850 914.06
	462 901 216.44
Dotation à la Réserve légale	0,00
Total distribuable	462 901 216.44
Distribution à titre de dividendes	144 252 815.00
Le solde en report à nouveau	318 648 401.44

Compte tenu de cette affectation, le montant brut du dividende ressort à 5,53 euros par action avant effet de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire. Il sera mis en paiement le 28 juin 2017.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et le montant de l'abattement correspondant sont les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende net par action</u>	<u>Abattement fiscal (1)</u>
2013	3,80 euros	1,52 euros
2014	3,14 euros	1,26 euros
2015	3,84 euros	1,54 euros

(1) pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France

Cette décision est **adoptée** par l'associé unique.

(...)

**Pour extrait certifié conforme
par le Président**

